

Observation n°63 du 05/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je m'oppose à ce projet qui va détruire notre environnement, notre faune, notre santé et plus généralement notre équilibre, ce qui est illégal.

En effet « Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du code de justice administrative. »

Nous savons que tels projets profite a quelques uns et détruisent et désservent la vie au quotidien de tout les autres habitants des communes impactées et avoisinantes.

2 % en profiteront et 98 % le subiront !!

Ces promoteurs ne considérant pas l'être humain comme une "espèce " protégée ou à protéger, qu'ils respectent au moins les espèces protégées comme l'outarde canepiere et l' oedicnème criard qui elles vivent et se reproduisent dans la zone ou sont destinées ces éoliennes, zone définie en Zone Naturelle d Intérêt Faunistique et Floristique ( ZNIEFF).

A ne plus respecter l espèce humaine et animale, que laisserons nous, que laisserons t'ils a nos enfants et petits enfants ? Des champs de ferrailles ?

Vous comprendrez Monsieur le juge commissaire, que je suis défavorable à ce projet éoliens, et vous demande en conséquence de bien vouloir donner un avis défavorable à l issue de cette enquête publique.

Cordialement,

Sandrine Lassalle

Habitante de Doussay